

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

DECRET N° 77/355 du 14/7/77
portant intégration et nomination de Mon-
sieur KAYA Philibert, dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Agriculture).-

LE 2E VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOU-
VERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

V I S A S :

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires des cadres;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3.2.1962
portant le statut général des fonctionnaires des cadres;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres;
(/u le décret n° 63/81/FP du 26.3.1967 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
& 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires,
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 5.7.1962 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Mili-
taire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan;
(/u le décret n° 77/165 du 5.4.1977 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
(/u la lettre n° 0969/MER du 26.4.1977 du Ministre de
l'Economie Rurale transmettant le dossier constitué par l'intéressé;

D E C R E T E :

..../....

117

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.1960 susvisés, Monsieur KAYA Philibert né le 8.4.1948 à Bacongo, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Agronome délivré par la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat à Gembloux (Belgique), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./o

Brazzaville, le 14 juillet 1977

Par le 2e Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de l'Economie Rurale,

Marius MOUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Alphonse MOUISSOUPOUATI.-

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGT.DCGPCE	3
DGT.BST	1
D.F.	3
C.F.	1
MINI.ECO.RURALE	2
INTERESSE	1 HK
DOSSIER	3
SGCM/BC	2
DGSAZ	1